

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 16 juillet 2015

**Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Sécheresse en Dordogne : des mesures de restriction pour la
campagne d'irrigation 2015**

Les débits des cours d'eau chutent fortement compte tenu des températures élevées et durables de ces dernières semaines et en l'absence de pluies. Toute la partie aval du bassin de l'Isle ainsi que les bassins de la Vézère et de l'Auvézère ont atteint le niveau d'alerte.

Certains affluents de la Dordogne et de la Vézère voient leur débit diminuer rapidement : la Couze, la Nauze, l'Enéa, la Chironde-Coly, la Beune, le Caudeau-Louyre, le Céou amont et le Cern ont atteint le seuil de crise. Le Céou aval, la Sauvanie, la Belle, le Bandiat et la Tardoire ont atteint le seuil d'alerte renforcée.

Dans ce contexte, le comité départemental de gestion de l'eau a proposé des mesures de limitation à mettre en place pour adapter les usages aux impératifs de salubrité et de préservation des milieux aquatiques.

Les conclusions de cette concertation ont conduit le préfet de la Dordogne à prendre des mesures de limitation pour l'irrigation à compter du vendredi 17 juillet 8h:

- Couze, Nauze, Enéa, Chironde Coly, Beune, le Caudeau-Louyre, le Céou amont et le Cern : interdiction totale de prélèvement pour l'irrigation,
- Céou aval, la Sauvanie, la Belle, le Bandiat et la Tardoire : interdiction de prélèvement 3,5 jours par semaine (ou 50%)
- Borrèze, Vézère, Loue, Auvézère, Isle aval, Euche: interdiction de prélèvement 1 jour par semaine (ou 15%)

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Pour les usages de l'eau potable qui ne sont pas concernés par cet arrêté, il convient dès à présent que chacun d'entre nous y soit très attentif. Le Préfet recommande vivement d'utiliser l'eau potable avec discernement et de limiter les besoins non prioritaires.

Contacts presse: